

Faire de la petite restauration sur son stand

Objectifs de la formation

Il existe une obligation réglementaire faite aux opérateurs de la restauration commerciale de suivre une formation à l'hygiène alimentaire.

Enjeux

Cette formation est encadrée par un référentiel précis qui répond à un décret publié en 2011. A l'issue de cette formation, une attestation vous sera délivrée.

Pré-requis

Pour proposer de la petite restauration sur son stand à l'occasion de manifestations organisés par Agribio 06, il faudra désormais posséder cette attestation.

Déroulé

- présentation de la réglementation sanitaire en vigueur
- rappels sur la microbiologie alimentaire
- les bonnes pratiques
- les règles d'hygiène
- application de la méthode HACCP
- traçabilité et gestion des produits non-conformes
- étiquetage.

Dates, lieux et intervenants

30 mars 2016
09:00 - 17:00

MIN Fleur
06000 Nice

Claire Julien, formatrice agroalimentaire au CFPPA de Florac

Financier(s)

Infos complémentaires



• AGRIBIO 06 •
Les Paysans Bio des Alpes-Maritimes

Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Nolwenn Yobé
agribio06@bio-provence.org
Agribio 06
Box 58 - MIN Fleurs 6
06 296
NICE Cedex 3
Tel. 04 89 05 75 47